



Institut du Travail d'Afrique Centrale

Département des Etudes Sociales



SEMINAIRE INTERNATIONAL DE HAUT NIVEAU DES FISCALISTES DES
ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE 11 PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE,
MEMBRES DE LA CEEAC
TUNIS DU 12 AU 23 Juillet 2021.

DOSSIER N° 003/ITAC/CODEV/SIF/2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Gouvernements de 11 pays de l'Afrique Centrale ont grandement besoin de l'Argent pour financer leur programme de développement et de l'émergence de l'Afrique Centrale d'ici l'an 2030 et les Entreprises publiques et privées des tous les pays de la Sous-Région passent aujourd'hui comme des pourvoyeurs des recettes des Etats. La pression exercée par les services publics des fiscaux sur les Entreprises obligent ces dernières de s'armer pour éviter des taxes fantaisies, des redressements fiscaux couteux et d'autres poursuites administratives et judiciaires.

C'est pour cette raison que chaque Entreprise doit avoir des fiscalistes très bien formés, compétents et capables de protéger les intérêts de l'Entreprise face à la pression des services publics des fiscaux.

De nombreux juristes ou comptables sont parfois amenés dans le cadre de leurs missions à tenir compte de réglés ou de contraintes fiscales qui s'appliquent aux Entreprises et établissement des toutes natures. Une seule décision de gestion peut, par ailleurs, entraîner des couts fiscaux pour l'Entreprise, voilà la raison sur laquelle, les fiscalistes doivent suivre au moins une fois l'an, une formation pour lui permettre d'exercer son métier avec compétence et engagement.

Il est donc impératif de se familiariser avec l'environnement fiscal d'une Entreprise afin d'éclairer au mieux toutes ses décisions et leur stratégie, c'est à ce titre que nous avons décidé d'assister les Entreprises publiques et privées de trois pays cités ci-dessus de bien vouloir accepter de renforcement des capacités de leurs fiscalistes pour leur permettre d'exercer leur métier avec compétence et engagement.

2. QUI EST LE FISCALISTE.

Le Fiscaliste conseille les Entreprises publiques et privées afin de payer le moins d'IMPOT possible. En fonction des législations et des **TAXES** en vigueur, des projets de l'Entreprise (fusion acquisition, implantation à l'étranger, investissements...), son objectif est de trouver la meilleur **OPTION FISCALE** pour l'Entreprise, c'est-à-dire, la moins couteuse pour l'Entreprise publique et prive tout en évitant le **REDRESSEMENT FISCAL**.

Pour cela, il connaît sur le bout des doigts les législations et les normes fiscales en vigueur et les évolutions de ces derniers.

Il intervient également pour défendre les intérêts de l'Entreprise et expliciter les choix faits en cas de contrôle fiscal ou judiciaire.

Au-delà des compétences en droit, en fiscalité et en comptabilité, le métier de fiscaliste exige la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères dont le français ou l'anglais.

Un Expert en la matière, le fiscaliste doit à la page de la formation, des recherches et des informations dans son domaine.

Rigoureux et organisé, le fiscaliste doit aussi avoir de réelles capacités d'analyse et de synthèse, respectueux de la loi, sa moralité doit être irréprochable.

C'est le fiscaliste que nous avons l'ambition de mettre à la disposition des Entreprises publiques et privées de la RDC, du Congo/Brazzaville et de Burundi

3. OBJECTIF

- a. Déclarer le résultat fiscal et maîtriser la liasse fiscale
- b. Faire le point sur l'environnement fiscal de l'Entreprise ;
- c. Passer du résultat comptable au résultat fiscal ;
- d. Intégrer les principaux mécanismes fiscaux et maîtriser le système fiscal (DRC, Congo/Brazzaville et de Burundi) ;
- e. Imposition des bénéficiaires et du Mécanisme des impôts ;
- f. Appliquer les règles de droit à déduction de la TVA ;
- g. Maîtriser les règles relatives à la taxe assise sur salaires ;
- h. Maîtriser les mécanismes de base liés à la CET et aux taxes foncières ;
- i. Savoir comment optimiser son résultat fiscal.

4. PERSONNES RESSOURCES

- a. Les Fiscalistes des Entreprises publiques et privées
- b. Les comptables des Entreprises publiques et privées ;
- c. Les juristes des Entreprises publiques et privées

d. LIEU ET DUREE DE LA FORMATION

La formation de haut niveau sera organisée par CODEV International à Tunis, Tunisie du 12 au 23 juillet 2021 (10 jours ouvrables de lundi à vendredi, 5 heures de formation par jour car il s'agit de la formation des adultes)

e. PROGRAMME

a. Déterminer le résultat fiscal et remplir la liasse fiscale

- Comprendre un bilan, un compte de résultat et les tableaux fiscaux
- Déterminer concrètement le résultat fiscal net
- Maîtriser l'état 2058 A réintégrations et déduction extracomptables
- Utiliser les déficits et les crédits d'impôt
- Maîtriser le régime des plus-values professionnelles
- Déclarer le résultat fiscal et payer l'IS
- Etude de cas : détermination du résultat fiscal impossible à l'IS et établissement d'une liasse fiscale

j. Maîtriser les aspects fiscaux d'un groupe de sociétés

- Traitement fiscal des abandons de créances et des subventions intragroupe ;
- Appliquer le régime fiscal des sociétés mère/fille ;
- Appréhender le régime de l'intégration fiscale ;
- Identifier les risques fiscaux inhérents à un groupe ;
- Etude de cas : détermination du périmètre d'intégration et établissement d'une liasse fiscale de groupe intégré.
- Mécanismes de base de la TVA

b. Délimiter le champ d'application de la TVA

- Déterminer les droits à déduction de la TVA
- Calculer les coefficients de déduction, d'assujettissement, de taxation et d'admission

c. La TVA dans un contexte international

- Maîtriser les règles de territorialité de la TVA
- Distinguer les opérations de livraisons de biens et des prestations de services
- Etude de cas : établissement d'une déclaration de TVA

d. Taxe sur les salaires

- Articuler la TVA et la taxe sur les salaires
- Appliquer le rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires
- Etude de cas : calcul et liquidation de la taxe sur les salaires

e. Intégrer la contribution foncière des entreprises (CFE)

- Distinguer les exonérations permanentes des exonérations temporaires

f. FRAIS PEDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques sont fixés, exceptionnellement à 2.000 Euros par participant et doivent être versé dans le compte de l'ITAC, 25 jours avant le début de la formation le 12 juillet 2021.

Voici notre compte

Institut du Travail de l'Afrique Centrale,

Banque : Equity Bank

N° de compte : 00018050020200000041686 Euros, 00018050020200000041589 USD

Code Swift : PRCBCDKI

g. RESULTAT ATTENDU

Cette formation de haut niveau doit obtenir des résultats ci-dessous :

- Renforcer les capacités opérationnels des Fiscalistes, des comptables et des juristes ;
- Veiller à la juste application du cadre juridique et fiscal conformément à la législation en vigueur ;
- Calculer le résultat fiscal de l'Entreprise ;
- Défendre les intérêts de l'Entreprise devant les fiscs ;
- Eviter à l'entreprise le redressement fiscal.

f. APPROCHE PEDAGOGIQUE

- Quiz ;
- Théories + pratiques ;
- Echanges d'expériences

d. INSCRIPTIONS

Chaque participant doit s'inscrire à partir du 01 mai au 25 juin 2021. (Vous devez vous inscrire).

e. ACCUIEL, HEBERGEMENT et VISA

Tous les participants, doivent arriver à Tunis le samedi 10 juillet 2021 et quitteront cette ville le dimanche 26 juillet 2021. L'ITAC et ses partenaires ne prennent pas en charge les frais pédagogiques, de séjour (logement, transport local et restauration), frais de voyage, assurances maladies obligatoires et d'autres frais connexes qui sont en charge de votre Employeur.

Nous organisons pour vous l'accueil à l'Aéroport International de Carthage à votre arrivée comme au Départ, hébergement à l'hôtel National ou diplomate au Centre de la ville de Tunis à vos frais mais vous bénéficierez des frais négociés par CODEV International de 45 à 25 Euros/Nuit.

Sauf contre temps de dernière minute, il est prévu des visites touristiques de Tunis et ses environs pendant le Week end.

En ce qui concerne, les frais consulaires, nous vous prions de se renseigne à l'Ambassade de la République de Tunisie dans votre pays. Nous vous prions de déposer votre demande des visas à l'Ambassade, 25 jours avant votre départ pour Tunis prévu le vendredi 10 juillet 2021

CODEV International n'organisera pas votre accueil à l'arrivée, si vous nous envoyez votre plan de vol 72h00 avant votre départ à l'adresse ci-dessous.

CONTACT

ITAC/DEST

Département de Santé au Travail

Service d'Assistance Interentreprises

B.P. 2901 Kinshasa I, RD Congo

Tél : 00243821776118-897158610

E-mail : itac.orgsr@gmail.com

Site Web : www.itac-ilca.org

AVERTISSEMENTS

Nous vous demandons de solliciter les services de Protocole pour vous assister dans vos démarches d'obtention des visas à l'Ambassade de Tunisie à Kinshasa. L'ITAC et son partenaire CODEV International vous remettre l'invitation que si vous êtes en ordre de paiement des frais pédagogiques et cela 20 jours, avant votre départ à Tunis.

Les pratiques comme la corruption, le vol, les détournements, le harcèlement sexuel et l'agression sont prohibés à l'ITAC parce qu'elles violent des valeurs fondatrices de notre Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING). Nous nous réservons le droit d'exclure tout participant qui ne respectera pas cette disposition.

Nous serons très heureux de vous accueil à Tunis le 11 Juillet 2021



Fait à Kinshasa le 10 décembre 2020

Chef du Département des Etudes Sociales

COMMISSION INTERNATIONALE DE SANTE AU TRAVAIL
Institut du Travail d'Afrique Centrale

Département de Santé au Travail

Assistance technique en matière de SST aux Entreprises et Secteur Public – Formation de SST - Recherches - Audit de SST- SMS – D.U – EVrP – EPI- EPC- Ergonomie- Secourisme du Travail.



FICHE D'ENREGISTREMENT DE FORMATION CONTINUE PENDANT LA CARRIERE

FICHE D'INSCRIPTION N°ITAC/DEST/N°

VOS INFORMATIONS.

- Civilité :
- Nom :
- Post nom :
- Prénom :
- Tél :
- Votre E-mail :
- Votre adresse complète :
- Vos Fonctions :
- E-mail de votre Entreprise :
- Adresse de Votre : Ville :
- Province : Pays :
- N° de votre passeport :
- Date d'émission :
- Date d'expiration :

N.B. Les frais pédagogiques seront versés dans le compte EUROS de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale, Equity Bank Congo N° : **00018050020200000041686 Euros**, **00018050020200000041589 USD** Kinshasa RDC, Code Swift : PRCBCDKI, et cela avant le 01 avril 2021.

VU ET APPROUVE

- Nom :
- Prénom :
- Signature :
- Date :

N.B. Envoyez votre formulaire dument rempli à E-mail : itac.orgsr@gmail.com